



Création d'un collège de gérance dans une SARL

Par **Babar15**, le **05/11/2022** à **13:13**

Bonjour,

Nous souhaitons créer une SARL avec un associé à parts égales. Nous souhaiterions être au statut de Travailleurs Non Salariés et, pour se faire, nous devons créer un collège de gérance pour être tous les deux considérés comme gérants majoritaires (et plus égalitaires).

Nous voudrions savoir s'il est possible de créer un collège de gérance en étant associés égalitaires ? Car tout ce que je vois sur Internet parle de collège de gérance d'associés minoritaires...

Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **05/11/2022** à **16:08**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)

Par **john12**, le **05/11/2022** à **18:34**

Bonjour,

Dans la mesure où les 2 associés sont co-gérants et font donc partie d'un collège de gérance majoritaire, ils relèvent du régime des TNS, nonobstant le fait qu'ils détiennent le même nombre de parts sociales.

Cordialement